

Le projet de loi que cette motion vise à mettre aux voix diminue l'indexation des allocations familiales et par conséquent leur pouvoir d'achat. Il contredit non seulement les promesses du parti conservateur pendant la dernière campagne électorale, mais il est aussi totalement en contradiction avec les garanties données par le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp) lorsqu'il déclarait dans cette assemblée le 21 décembre dernier, et je cite ici la page 1444 du harsard:

Monsieur le Président, je peux confirmer que l'indexation normale de la sécurité de la vieillesse, du supplément du revenu garanti et des allocations familiales se fera le 1^{er} janvier 1985 et que les prestations du Régime de pensions du Canada augmenteront également de 4.4 p. 100 . . .

La question qui avait été posée au ministre ne mentionnait pas le régime d'allocations familiales qui est actuellement menacé. Toutefois, le ministre s'est aventuré à inclure les allocations familiales dans sa promesse d'augmenter l'indexation normale pour 1985. Les prestations d'allocations familiales indexées vont augmenter de 4.4 p. 100 en 1985, mais seulement d'environ 1.4 p. 100 en 1986 à cause de ce projet de loi d'une cruauté implacable.

Le projet de loi de 1973 sur les allocations familiales avait été présenté par le gouvernement libéral de l'époque et avait reçu l'appui de tous les partis à la Chambre. Cette mesure avait pour objectif de renforcer le programme de supplément du revenu pour les familles canadiennes qu'avait institué un gouvernement libéral près de 30 ans auparavant. On l'avait adopté pour bien reconnaître le fait que le revenu provenant d'un emploi ne correspond pas nécessairement à la taille de la famille, que les soutiens de famille travaillant à temps plein ou à temps partiel et touchant le salaire minimum ou presque, souvent ne gagnent pas assez pour subvenir aux besoins de plus d'un ou de deux enfants à charge.

La Loi sur les allocations familiales reconnaissait également que le soutien de famille n'est peut-être capable de trouver que du travail saisonnier ou intermittent. Les parlementaires avaient compris que ces familles s'efforcent constamment de ne pas recourir à l'assistance publique parce qu'elles ont leur fierté et sont capables de s'en tirer toutes seules. L'indexation avait une très grande importance dans le programme afin de préserver le pouvoir d'achat des allocations familiales et constituait donc un instrument essentiel de justice sociale.

La présente mesure conservatrice n'est pas la seule à aller à l'encontre de la Loi sur les allocations familiales et de l'ensemble de notre système de sécurité sociale. Elle s'insère dans toute une série de propositions budgétaires qui s'opposent à chaque mesure progressiste prise par les différents gouvernements libéraux—oui, des gouvernements libéraux—pour aider les familles à revenu modeste à améliorer leur niveau de vie.

En outre, non seulement le budget conservateur de mai dernier s'oppose brutalement aux valeurs sur lesquelles s'appuient notre politique sociale traditionnelle et les compromis qui en découlent, mais il s'en prend surtout aux Canadiens à faible et moyen revenu, alors que nous nous remettons à peine d'une grave récession mondiale. Ce sont ces Canadiens à moyen et faible revenu qui ont supporté l'essentiel du fardeau de la récession économique.

● (1250)

Le budget de mai dernier du gouvernement conservateur actuel creusera encore davantage le fossé toujours plus grand

Attribution de temps

qui sépare les riches, la classe moyenne et les pauvres. Ils survient justement à une époque où le gouvernement devrait redoubler d'effort pour aider les familles, mais les conservateurs procèdent à une nouvelle répartition de la richesse en pressurant les gagne-petit et la classe moyenne au profit des riches.

Le gouvernement actuel est froidement obsédé par les bilans. Il entend faire ce qu'il appelle des économies de milliards de dollars à même le revenu de la classe moyenne et des petits salariés en sabrant dans les programmes sociaux pour réduire le déficit.

Il a tout d'abord essayé de le faire pour la pension de vieillesse et la réaction violente de l'ensemble des Canadiens l'a obligé à faire machine arrière. Toutefois, il veut faire la même chose à l'égard du programme des allocations familiales, ce qui représente l'objet du projet de loi sur lequel la Chambre va devoir se prononcer à la suite de cette motion. Le gouvernement compte faire la même chose pour l'indexation de l'impôt sur le revenu des particuliers. Les prétendues économies réalisées doivent servir à réduire le déficit et le gouvernement compte le faire en priorité, sans tenir compte de sa promesse, énoncée notamment par le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social le 14 décembre dernier, selon laquelle tous les fonds économisés en réduisant les paiements des avantages sociaux ne serviront en aucun cas à éponger le déficit. Voilà pour sa crédibilité. Voilà pour son exactitude. Voilà pour l'intérêt que ce gouvernement conservateur cruel et insensible porte aux valeurs sociales.

Cette passion cynique pour la diminution du déficit ne suffit pas à expliquer les motifs du gouvernement conservateur qui ont abouti à l'injustice du budget dont ce projet de loi n'est qu'un volet. Bien que le gouvernement ait été obligé de retirer sa mesure visant à désindexer la pension de sécurité de la vieillesse, il a toujours l'intention de mettre en vigueur une politique fiscale visant à offrir à une petite classe d'individus, qui profitent largement des gains en capital, des exemptions conditionnelles qui entraîneront un manque à gagner de recettes estimé à 1.2 milliard de dollars pour 1990 seulement.

Le budget propose une série de modifications aux prestations pour enfants qui, selon les arguments spécieux du gouvernement, semblent avantager les économiquement faibles. Lorsqu'on y regarde de plus près, toutefois, on constate qu'à partir de 1989, les allocations familiales ne seront plus indexées qu'à partir de 3 p. 100 d'inflation, que le point limite pour la diminution prévue du crédit d'impôt pour enfants sera ramené de \$26,330 à \$23,000 en 1986, et que l'exemption d'impôt pour enfants passera de \$710 à \$560 par enfant en 1987, puis à \$470 en 1988, pour atteindre le niveau des allocations familiales en 1989. Par suite du budget conservateur, toutes les familles canadiennes vont perdre des prestations dont elles ont besoin. Mais à compter de 1990, même les plus pauvres d'entre elles vont perdre des prestations par suite de la désindexation du crédit d'impôt pour enfants d'une part, et, d'autre part, de la désindexation des allocations familiales que les conservateurs tentent d'imposer aujourd'hui à la Chambre au détriment des intérêts des familles et des enfants canadiens. A cause de cette mesure conservatrice, toutes les familles canadiennes, et même les plus pauvres, vont toucher moins.